

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Note du 2 août 2017 relative à l'organisation
des Rencontres de la sécurité du 11 au 14 octobre 2017**

NOR : INTA1720817J

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur à Monsieur le préfet de police ; Messieurs les préfets de zone ; Mesdames et Messieurs les préfets de département (métropole et outre-mer) ; Monsieur le préfet de police des Bouches-du-Rhône (pour attribution) ; Monsieur le préfet, secrétaire général du ministère de l'intérieur ; Monsieur le préfet, directeur général de la police nationale ; Monsieur le général d'armée, directeur général de la gendarmerie nationale ; Monsieur le préfet, directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises ; Monsieur le délégué à la sécurité routière (pour information).

Le lien entre nos concitoyens et les services qui concourent à leur sécurité constitue un enjeu capital. La 5^e édition des Rencontres de la sécurité contribuera au dialogue et à la rencontre avec la population. Elle aura lieu du mercredi 11 au samedi 14 octobre inclus sur l'ensemble du territoire, en métropole et en outre-mer.

Depuis 2013, les Rencontres de la sécurité résultent de la fusion de deux opérations qui étaient organisées de façon distincte par les mêmes acteurs de terrain, la Semaine de la sécurité routière et la Journée de la sécurité intérieure. Elles en reprennent pleinement les thématiques.

Il vous est demandé d'organiser cet événement dans votre département selon des modalités permettant aux acteurs de la sécurité, services de l'État et leurs partenaires, collectivités, associations, d'aller à la rencontre des citoyens sur les lieux de vie des différents publics ciblés (lieux publics, entreprises, écoles, etc.). Seront privilégiées les actions pédagogiques et la valorisation des nombreux partenariats avec les collectivités territoriales, les associations ou les milieux scolaires et professionnels. Le lien devra être fait entre le travail accompli toute l'année par les services acteurs de la sécurité et les actions mises en place durant les Rencontres de la sécurité.

Vous veillerez à centrer les Rencontres de la sécurité de votre département sur les thèmes de la prévention et du conseil au quotidien. Il apparaît également important que soient mises en avant la cohérence des actions et la complémentarité des acteurs du ministère de l'intérieur : police, gendarmerie, sécurité civile, sécurité routière et préfecture.

Vous avez toute latitude pour définir le programme des actions et les modalités d'organisation les plus adaptés à votre département et les plus efficaces au regard de vos moyens : rencontres avec les publics scolaires et dans les quartiers, actions de prévention, opérations portes ouvertes, démonstrations, stands, présentation des techniques et de l'équipement, etc. Vous n'avez pas l'obligation d'organiser des actions tous les jours de la période définie.

Concernant les sujets à évoquer en priorité, il s'agit d'inscrire les Rencontres de la sécurité dans le cadre du mouvement indispensable de résilience de la population face aux nouvelles menaces et, en particulier, celles liées au terrorisme. Dans ce cadre, il est demandé de structurer votre programme autour de quatre thématiques principales, permettant d'inviter nos concitoyens à devenir acteurs de leur sécurité.

Tout d'abord, les différents aspects de la sécurité quotidienne des Français constitueront le cœur des Rencontres de la sécurité. Cet axe se déclinera selon les thèmes suivants :

- le dialogue et l'écoute de la population ;
- les conseils pour se prémunir de la délinquance ;
- la sensibilisation en matière de sécurité routière ;
- les conseils pour éviter les accidents domestiques et les incendies.

Dans un contexte tragique, tant en France et que chez nos voisins proches, les Rencontres de la sécurité contribueront à informer, à sensibiliser et à mobiliser les Français face aux situations d'urgence et de crise, en portant une attention particulière sur le risque lié à la menace terroriste. Cet axe se déclinera selon les thèmes suivants :

- l'information sur l'alerte des populations en cas de catastrophe naturelle ou technologique, ainsi que d'acte terroriste ;
- la sensibilisation aux bonnes conduites à tenir lors de la survenance de ces événements ;
- l'initiation aux gestes de premiers secours, les « gestes qui sauvent », et l'information sur les formations de premiers secours.

Les Rencontres de la sécurité valoriseront également les différentes formes d'engagement citoyen permettant à chacun de contribuer à l'effort de la Nation en matière de sécurité intérieure. Cet axe se déclinera selon les thèmes suivants :

- le recrutement dans la police et la gendarmerie nationales ;

- le volontariat chez les sapeurs-pompiers;
- l'engagement au sein de la garde nationale (un lien peut être fait avec les journées nationales du réserviste (jnr) qui se dérouleront sur tout le territoire national du 13 octobre au 11 novembre prochain);
- le service civique;
- l'implication des bénévoles des associations de protection civile.

Enfin, les Rencontres de la sécurité contribueront à sensibiliser le grand public aux cyber-menaces, de plus de plus présentes sous de multiples formes. Cet axe se déclinera selon les thèmes suivants :

- les cyber-attaques et la cyber-malveillance (ce thème s'articulera avec le « mois de la cyber-sécurité » organisé en octobre dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne);
- les risques d'escroquerie;
- l'incitation à la haine sur Internet et le signalement de ces contenus. L'accent pourra être mis sur les dangers visant les mineurs, notamment en évoquant spécifiquement les contenus liés à la radicalisation et au discours djihadiste.

Le secrétariat général/DICOM vous fournira les logos, déclinaisons graphiques, supports de communication et l'ensemble des informations permettant d'assurer la communication des Rencontres de la sécurité. Pour toute question, vous pourrez vous adresser à dicom-unite-reseaux@interieur.gouv.fr.

Je vous remercie de bien vouloir mettre en ligne votre programme sur votre site internet le 30 septembre au plus tard. La DICOM publiera le programme national sur le site « interieur.gouv.fr ».

Fait le 2 août 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :
Le préfet, directeur du cabinet,
S. FRATACCI